



PRIX
RECONNAISSANCE
aalp



GUIDE
DE DÉPÔT
DE CANDIDATURE

SOMMAIRE

- 3** QUE SONT LES « PRIX RECONNAISSANCE AQLP » ?
- 4** CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ
- 4** SOUMISSION D'UNE CANDIDATURE
- 4** DATES À RETENIR
- 5** CATÉGORIES
 - 5** Catégorie Académique (2)
 - 7** Catégorie Municipalité (4)
 - 9** Catégorie OSBL/Institution/Privé/Partenaire (1)
 - 11** Catégorie Soutien au bénévolat (1)
 - 13** Catégorie Réalisations professionnelles (1)
 - 14** Catégorie Hommage carrière (1)
 - 15** Prix Coup de cœur (1)



PRIX RECONNAISSANCE DE L'AQLP



QU'EST-CE QUE C'EST ?

Les Prix Reconnaissance AQLP sont des distinctions annuelles décernées par l'Association québécoise du loisir public (AQLP) lors de son congrès d'automne. Ils visent à célébrer l'excellence, l'innovation et l'engagement dans le domaine du loisir public à travers le Québec.

Ces prix mettent en lumière des projets novateurs, des professionnels et des organisations inspirants, ainsi qu'un engagement profond envers les communautés.

OBJECTIFS DES PRIX

- Valoriser publiquement les initiatives lauréates.
- Souligner le travail des finalistes.
- Inspirer l'ensemble de la communauté du loisir public.

À QUI S'ADRESSENT CES PRIX ?

Les Prix Reconnaissance AQLP sont ouverts aux **membres de l'AQLP** issus des catégories¹ suivantes :

- Municipalité
- Organisme sans but lucratif (OSBL)
- Institutionnel
- Privé
- Partenaire

Une catégorie spéciale, « **Excellence académique** », est également dédiée aux étudiants du collégial ou de l'université inscrits dans un programme lié au loisir. Pour cette catégorie, l'adhésion à l'AQLP n'est pas requise.

¹ Voir la description détaillée des catégories de membres à la page 4 des [Règlements généraux de l'AQLP](#).



CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Outre les critères établis pour chacune des catégories, les conditions suivantes s'appliquent :

- Les membres du conseil d'administration de l'AQLP ne sont pas admissibles à recevoir un prix individuel.
- Note de passage de minimum 60 % pour être retenu.
- Le projet doit avoir été complété entre le 1er juin 2024 et le 30 mai 2026.
Exception : les catégories « Excellence académique » et « Soutien au bénévolat » (voir détails aux pages 5 et 11).
- La catégorie académique est limitée aux étudiants actuellement aux études ou diplômés en 2025.



SOUSSION D'UNE CANDIDATURE

- Le dossier doit être complété sur le formulaire en ligne.
- Joindre un **maximum de cinq documents** pertinents (couverture médiatique, etc.).
 - Pour la catégorie académique, des références peuvent également être fournies.
 - Si vous avez plusieurs photos, merci de les regrouper dans un seul document Word.
 - Pour les vidéos, veuillez insérer uniquement un hyperlien vers la vidéo dans un document Word (ne pas joindre le fichier vidéo).
- Vous trouverez dans les pages suivantes les critères pour les différentes catégories. Les informations fournies sont là à titre indicatif pour vous aider à remplir le formulaire en ligne.

IMPORTANT

Votre formulaire de candidature et les pièces jointes que vous fournirez seront rendus accessibles à tous sur le site web de l'AQLP (sauf le relevé de notes).

Cette décision a été prise afin de permettre à tous de s'inspirer de votre projet et de favoriser la transparence dans le processus de sélection.



DATES À RETENIR

1^{er} avril au 10 juin Période de dépôt des candidatures

15 septembre au 4 octobre Période de vote pour le prix « Coup de cœur »

6 octobre, 18 h Cérémonie des Prix Reconnaissance AQLP
Centrexpo Promutuel Assurance Drummondville

CATÉGORIE EXCELLENCE ACADÉMIQUE



SOUS-CATÉGORIES

Pour les élèves de niveau collégial et universitaire étudiant à temps plein dans un domaine pertinent au loisir. Il y a un prix dans chacune des catégories suivantes :

- Élève de niveau collégial
- Élève de niveau universitaire



OBJECTIF

Reconnaître une étudiante ou un étudiant au niveau collégial et une étudiante ou un étudiant au niveau universitaire qui, au cours de leurs études, démontrent ou ont démontré un intérêt pour le loisir par leurs travaux ou leur engagement.

Une bourse de 500 \$ accompagne chacun des deux prix.

De plus, chaque lauréat de cette catégorie se verra recevoir un abonnement gratuit « membre individuel AQLP » pour l'année suivante.



CRITÈRES D'ANALYSE

- **Leadership, sens de l'initiative ou de l'innovation (20 points)**
Influence dans son milieu, créativité démontrée, niveau de nouveauté, effet rassembleur.
- **Réalisations scolaires en lien avec le municipal (15 points)**
Reconnaissance des pairs, perception du corps professoral sur la qualité du travail académique et de l'intérêt de l'étudiant.
- **Engagements scolaires et parascolaires (20 points)**
Niveau de participation aux activités étudiantes et aux projets particuliers de leur discipline scolaire.
- **Expériences, réalisations et bénévolat à l'extérieur du monde scolaire en lien avec le monde du loisir (25 points)**
Expérience de stage, expérience de travail en relation avec des clientèles précises ou particulières, diversité des expériences des secteurs du loisir.
- **Résultats académiques (20 points)**
Consultation de relevé de notes, moyenne obtenue.

La suite des critères est sur la page suivante >



INCLURE

1. Formulaire complété, incluant le résumé de la candidature (maximum de 350 mots).
2. Curriculum vitae.
3. Le dernier relevé de notes de l'étudiant.
4. Deux lettres de recommandation, dont une au minimum de l'institution d'enseignement actuel ou de celle dont l'étudiant ou de l'étudiante vient de graduer.
5. Au moins une photo du candidat.
6. Au besoin, un document pertinent pour appuyer la candidature (photos, couverture médiatique, informations complémentaires, etc.).



« L'avenir appartient
à ceux qui croient
à la beauté de leurs rêves. »

— Eleanor Roosevelt

CATÉGORIE MUNICIPALITÉ, VILLE OU ARRONDISSEMENT



SOUS-CATÉGORIES

Il y a un prix dans chacune des catégories suivantes :

- Municipalités de moins de 10 000 habitants, incluant le loisir rural
- Municipalités ou arrondissements de 10 000 à 24 999 habitants
- Municipalités ou arrondissements de 25 000 à 74 999 habitants
- Municipalités ou arrondissements de 75 000 habitants ou plus



OBJECTIF

Récompenser, dans chaque sous-catégorie, une municipalité, une ville ou un arrondissement pour une ou des réalisations et pour son implication en matière de loisir municipal.



CRITÈRES D'ANALYSE

Le ou la requérant(e) doit identifier un projet ou un programme municipal d'envergure qui s'est particulièrement démarqué en matière de loisir, par exemple : un projet d'aménagement, un projet d'immobilisation, un projet de mobilisation d'un milieu ou un nouveau programme d'activités pour une ou plusieurs clientèles spécifiques.

Le ou la requérant(e) doit rédiger un texte résumant le projet, d'un maximum de 350 mots. Si la candidature est retenue par le comité de sélection, ce texte (ou une partie de celui-ci) sera utilisé lors de la cérémonie de remise des prix. Le texte soumis devra tenir compte des critères suivants :

- **Impact** (rayonnement ou envergure, réponse à un besoin ou à un manque) **(15 points)**
Effet produit par quelque chose ; influence exercée par quelqu'un, réponse à un problème particulier ou à un besoin spécifique à court, moyen ou long terme.
- **Mobilisation et concertation du milieu** **(20 points)**
Action de rassembler, d'impliquer et de dynamiser les énergies d'un milieu donné : faire appel à la communauté ou à une clientèle spécifique pour contribuer à la réalisation d'une activité ou d'un événement, ou pour susciter un changement significatif dans une communauté.
- **Retombées économiques, sociales et développement durable** **(20 points)**
Conséquences, répercussions, aspects positifs : socialisation, économies réalisées, répercussions positives dans le temps. Intégration des dimensions sociales, environnementales et économiques.

La suite des critères est sur la page suivante >



CRITÈRES D'ANALYSE (suite)

- **Partenariat (15 points)**
Implication de partenaires municipaux, institutionnels, corporatifs, gouvernementaux ou privés dans la réalisation d'activités, de programmes ou d'événements.
Indicateurs : montage financier, outils de promotion et de communication, partage d'expertise à différents niveaux.
- **Diffusion (efficacité des communications avant, pendant et après) (10 points)**
Actions de faire connaître le projet dans le milieu ou auprès d'une clientèle particulière : activités de promotion, impact de celles-ci, nombre de personnes rejointes, nombre de participants.
- **Innovation ou originalité (20 points)**
Aspect « coup de cœur » du projet : créativité démontrée, niveau de changement, nouveauté, nouvelle offre d'activités, particularités.



« Bâtir une ville,
c'est tisser les liens invisibles
entre ses habitants. »

— Anonyme

CATÉGORIE OSBL, INSTITUTIONNEL OU PRIVÉ



OBJECTIF

Récompenser un membre des catégories OSBL, institutionnel, privé ou partenaire pour une ou des réalisations et pour son implication en matière de loisir public.



CRITÈRES D'ANALYSE

Le ou la requérant(e) doit identifier un projet ou un programme d'envergure qui s'est particulièrement démarqué en matière de loisir, par exemple : un projet d'aménagement, un projet d'immobilisation, un projet de mobilisation d'un milieu ou un nouveau programme d'activités pour une ou plusieurs clientèles spécifiques.

Le ou la requérant(e) doit rédiger un texte résumant le projet, d'un maximum de 350 mots. Si la candidature est retenue par le comité de sélection, ce texte (ou une partie de celui-ci) sera utilisé lors de la cérémonie de remise des prix.

Le texte soumis devra tenir compte des critères suivants :

- **Impact (rayonnement ou envergure, réponse à un besoin ou à un manque) (15 points)**
Effet produit par quelque chose ; influence exercée par quelqu'un, réponse à un problème particulier ou à un besoin spécifique à court, moyen ou long terme.
- **Mobilisation et concertation du milieu (20 points)**
Action de rassembler, d'impliquer et de dynamiser les énergies d'un milieu donné : faire appel à la communauté ou à une clientèle spécifique pour contribuer à la réalisation d'une activité ou d'un événement, ou pour susciter un changement significatif dans une communauté.
- **Retombées économiques, sociales et développement durable (20 points)**
Conséquences, répercussions, aspects positifs : socialisation, économies réalisées, répercussions positives dans le temps. Intégration des dimensions sociales, environnementales et économiques.
- **Partenariat (15 points)**
Implication de partenaires municipaux, institutionnels, corporatifs, gouvernementaux ou privés dans la réalisation d'activités, de programmes ou d'événements.
Indicateurs : montage financier, outils de promotion et de communication, partage d'expertise à différents niveaux.

La suite des critères est sur la page suivante >



CRITÈRES D'ANALYSE (suite)

- **Diffusion** (efficacité des communications avant, pendant et après) **(10 points)**
Actions de faire connaître le projet dans le milieu ou auprès d'une clientèle particulière : activités de promotion, impact de celles-ci, nombre de personnes rejointes, nombre de participants.
- **Innovation ou originalité** **(20 points)**
Aspect « coup de cœur » du projet : créativité démontrée, niveau de changement, nouveauté, nouvelle offre d'activités, particularités.



« L'impact d'une organisation
ne se mesure pas à sa taille,
mais à la force
du changement qu'elle inspire. »

— Anonyme

CATÉGORIE SOUTIEN AU BÉNÉVOLAT

(Ce prix est arrimé au Prix du bénévolat en loisir et en sport Dollard-Morin – Volet municipalité ou arrondissement.)



OBJECTIF

Ce volet vise à mettre en valeur l'apport inestimable du bénévolat au développement de la communauté et au bien-être des citoyens.

Il vise à souligner l'engagement des municipalités qui soutiennent les bénévoles dans leurs actions.

(Le projet doit avoir été réalisé en 2023, 2024 ou 2025).

Lien utile : [Prix du bénévolat en loisir et en sport Dollard-Morin – À propos](#)



CRITÈRES D'ANALYSE

Le ou la requérant(e) doit rédiger un texte résumant le projet, d'un maximum de 350 mots. Si la candidature est retenue par le comité de sélection, ce texte (ou une partie de celui-ci) sera utilisé lors de la cérémonie de remise des prix.

Le texte soumis devra tenir compte des critères suivants :

Pour cette catégorie, il est essentiel de faire ressortir les démarches et les bonnes pratiques mises en œuvre pour soutenir et favoriser l'action bénévole au sein de l'organisation ou dans le milieu, notamment dans les domaines suivants :

- **Mesures de soutien au bénévolat au sein de l'organisation (35 points)**
Politique ou procédure de soutien au bénévolat, directives établies pour le bénévolat du personnel à l'intérieur et à l'extérieur de l'organisation, moyens d'incitation au bénévolat et à l'engagement communautaire, etc.
- **Formation ou encadrement des bénévoles (35 points)**
Formation relative aux tâches à accomplir, information sur les types de milieux visés, possibilité de stages de formation avec soutien financier, appui et soutien des bénévoles par le personnel permanent, rencontres d'information avec les bénévoles sur les nouveautés et les orientations de l'organisation, production d'un journal interne, guide destiné aux bénévoles, évaluation du travail des bénévoles, etc.

La suite des critères est sur la page suivante >



CRITÈRES D'ANALYSE (suite)

- **Reconnaissance accordée aux bénévoles (30 points)**

Participation avec des partenaires à la reconnaissance des bénévoles, organisation de soirées, de galas ou d'une semaine des bénévoles, remise de certificats, de médailles ou encore de lettres de reconnaissance ou de recommandation, promotion des activités de bénévolat, présentation de candidatures pour divers prix honorifiques, reconnaissance des acquis de l'expérience bénévole lors du recrutement de personnel, etc.

Note : Les actions bénévoles réalisées par l'organisme ne sont pas des critères d'évaluation du soutien au bénévolat et ne seront pas considérées.

(Exemple : l'implication directe d'un service de loisir dans un événement.)



« Soutenir un bénévole,
c'est semer de l'espoir
et récolter de la solidarité. »

— Anonyme

CATÉGORIE RÉALISATIONS PROFESSIONNELLES



OBJECTIF

Le prix récompense un professionnel ou une professionnelle du loisir municipal qui s'est démarqué(e) par une ou des réalisations ayant obtenu un succès ou un impact dans son milieu.



CRITÈRES D'ANALYSE

Le ou la requérant(e) doit rédiger un texte, d'un maximum de 350 mots, résumant la ou les réalisations du candidat ou de la candidate en nomination et illustrant l'impact de celles-ci dans le milieu.

Il doit démontrer en quoi ces réalisations ont obtenu l'appréciation de ses pairs, selon les critères suivants :

- **Initiative (20 points)**
Réponse à un besoin, défis relevés, niveau de nouveauté.
- **Nouveauté et originalité (30 points)**
Créativité démontrée, niveau de changement, nouvelle offre d'activité, particularités.
- **Leadership et mobilisation (25 points)**
Engagement personnel dans son milieu, partenariat avec les acteurs du milieu, effet rassembleur.
- **Valeur ajoutée (25 points)**
Répercussions positives des réalisations, pérennité des impacts de l'intervention, éléments pouvant être repris dans d'autres milieux.

Le cas échéant, ce texte (ou une partie de celui-ci) sera présenté lors de la cérémonie de remise du prix.

Remarque : La nomination d'un lauréat dans cette catégorie n'est pas obligatoire chaque année.



« Les grandes réalisations sont
toujours portées par la passion. »

— Anonyme

CATÉGORIE HOMMAGE CARRIÈRE

Anonyme



OBJECTIF

Le prix récompense un professionnel ou une professionnelle du loisir municipal qui s'est démarqué(e) tout au long de sa carrière par ses réalisations, son engagement et son rayonnement.

Note : *Le candidat ou la candidate doit être actif(ve) dans le milieu municipal ou l'avoir été dans les trois années précédant sa nomination.*



CRITÈRES D'ANALYSE

Le ou la requérant(e) doit rédiger un texte, d'un maximum de 350 mots, résumant la ou les réalisations du candidat ou de la candidate en nomination et illustrant l'impact de celles-ci dans le milieu.

Il doit démontrer en quoi ces réalisations ont été reconnues par ses pairs, selon les critères suivants :

- **Leadership et engagement (30 points)**
Exemples d'influence et de mobilisation dans son milieu et au niveau de sa région.
- **Rayonnement (30 points)**
Rayonnement auprès de ses pairs ainsi que de ses partenaires municipaux, communautaires et éducationnels.
- **Réalisations (25 points)**
Réalisations concrètes (au moins trois) au cours de sa carrière, ainsi que d'autres bons coups ou expériences pertinentes.
- **Valeur ajoutée (15 points)**
Pérennité des impacts de ses actions.

Le cas échéant, ce texte (ou une partie de celui-ci) sera présenté lors de la cérémonie de remise du prix.

Remarque : La nomination d'un lauréat dans cette catégorie n'est pas obligatoire chaque année.



« Une carrière remarquable est faite
de mille petits gestes de grandeur. »

— Anonyme

PRIX COUP DE CŒUR



OBJECTIF

Donner aux membres de l'AQLP l'occasion de voter pour leur projet coup de cœur parmi les trois finalistes choisis par le jury.



PROCESSUS

- Dès la mi-septembre, un lien vers la page des finalistes sera ajouté à la page de l'événement. Cette page présentera les finalistes et leur projet.
- Les membres seront invités à **voter** pour leur « **coup de cœur** », jusqu'à la fermeture des votes (voir les dates à retenir à la page 4).
- Le dévoilement du prix **Coup de cœur** se fera lors de la Cérémonie des prix Reconnaissance, durant le Congrès AQLP.
- Le lauréat recevra un trophée.
- Un tirage au sort sera effectué parmi les membres ayant voté, pour remporter une formation AQLP gratuite !



« Le véritable succès se mesure
à l'émotion qu'il fait naître. »

— Eleanor Roosevelt